

Edito

En Europe, ces derniers mois ont connu une actualité riche dans les domaines de la réglementation du bisphénol A, le dernier fait en date étant le lancement, par Ségolène Royal, de la Stratégie Nationale sur les Perturbateurs Endocriniens (SNPE) et la décision d'éliminer aussi vite que possible cette substance dans les papiers thermiques (typiquement les factures et tickets de caisse). Dans cette dynamique, il est envisagé de créer dans les semaines qui viennent un label « ticket sans bisphénol A » (voir Rubrique « Actualités »).

C'est pourquoi notre site, le Service National d'Assistance à la substitution du Bisphénol A (SNA-BPA), jusqu'à présent centré sur les contenants alimentaires, va évoluer vers d'autres secteurs d'utilisation du bisphénol A, et en premier lieu les papiers thermiques.

En parallèle, notre newsletter suit la même évolution : dès ce nouveau numéro, et dans les prochains, nous vous proposerons des informations sur les alternatives au bisphénol A dans différents secteurs économiques.

Par ailleurs, un nombre accru de publications alertent sur les dangers que pourraient représenter d'autres molécules de la famille des Bisphénols. Nous signalons déjà sur ce site les incertitudes quant aux risques des alternatives au BPA basées sur un autre membre de la famille. Dans les prochains mois, nous commencerons également à fournir des informations sur les usages et les substituts de ces autres Bisphénols dans divers secteurs d'application.

Laurence ROUIL

*Responsable du pôle Modélisation environnementale
et décision de l'INERIS*

Actualités BPA

ACTUALITES REGLEMENTAIRES BPA

Vers une nouvelle classification pour le bisphénol A

A l'initiative de la France, l'ANSES a déposé auprès de l'Agence Européenne des Substances Chimiques une proposition d'avis en 2012 s'inscrivant dans le cadre de la réglementation CLP (« Classification, Labelling and Packaging » ou « classification, étiquetage et emballage »).

Le 19 mars 2014, le comité d'évaluation des risques (RAC) de l'ECHA s'est montré favorable à un classement plus strict du bisphénol A en proposant une modification de la catégorie « reprotoxique suspecté » à « toxique pour la reproduction ».

A compter de cette date, l'ECHA dispose de 18 mois pour soumettre son avis à la Commission européenne, laquelle décidera, ou non, de modifier la classification du bisphénol A dans le règlement CLP.

Source :

<http://echa.europa.eu/fr/harmonised-classification-and-labelling-previous-consultations/-/substance/179/search/+del/20/col/COMMENTSDEADLINEHCL/type/desc/pre/2/view>

La France a déposé un dossier de restriction du bisphénol A dans les papiers thermiques auprès de l'ECHA.

Le 17/01/2014, le dossier de restriction dit « Annexe XV » constitué par l'ANSES avec la collaboration de l'INERIS a été déposé auprès de l'Agence Européenne des Substances Chimiques par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie français (MEDDE).

Dans un premier temps, une évaluation de la recevabilité du dossier sera entreprise. Si le dossier est jugé recevable, les comités de l'ECHA l'examineront et rendront leur avis courant 2015 (plusieurs consultations publiques auront lieu au cours de cette phase). L'avis de l'ECHA sera ensuite soumis à la Commission Européenne qui décidera d'adopter ou non la restriction, en en modifiant ou non le périmètre et les conditions.

Source :

<http://echa.europa.eu/fr/registry-of-submitted-restriction-proposal-intentions/-/substance/179/search/+term>

Développement d'un label « sans Bisphénol A » pour les papiers thermiques

Sans attendre l'issue de la démarche européenne de suppression du bisphénol A dans les papiers thermiques, Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, a annoncé le 29 avril dernier, lors de la présentation de la stratégie nationale contre les perturbateurs endocriniens, la création prochaine par l'INERIS d'un label « ticket sans bisphénol A ».

De plus, la ministre a informé de son intention d'inciter les entreprises de la distribution ainsi que les établissements bancaires à substituer le bisphénol A dans leurs tickets.

Source :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2014-04-29_Note_presse_strategie_perturbateurs_endocriniens.pdf

ACTUALITES SUBSTITUTION BPA

Copolymère TSC-M™, un substitut au polycarbonate pour les applications en contact avec les aliments.

La société hongkongaise CVI Modern Technology Development Ltd. a développé un copolymère sans bisphénol A produit à partir des monomères butadiène et styrène. Celui-ci présente, selon son fabricant, l'avantage d'être à la fois moins onéreux (de 3,6 à 3,7 \$/kg) et plus léger (de l'ordre de 16 %) que les résines polycarbonates classiques. Cependant sa résistance aux chocs et aux températures élevées est moindre.

Selon le fabricant, ce produit satisfait aux exigences de la FDA (Food and Drug Administration – USA) et de l'Union Européenne pour les applications en contact avec les aliments. Le copolymère TSC-M™ est actuellement utilisé pour la fabrication de contenants alimentaires (bouteilles de lait, gourdes sportives, ...), de jouets (couvercles de tubes de bulles de savon, capots de voitures, ...), de pièces pour réfrigérateurs

Source : <http://www.hkpolymer.com/eng/>



Résines Duroftal pour les boîtes de conserve.

La société Allnex (ex Cytec) produit et commercialise deux résines sans bisphénol A aptes à se substituer aux résines époxy employées pour les revêtements de boîtes de conserves.

Il s'agit des résines DUROFTAL PE 6160/50MPAC et DUROFTAL VPE 6104/60MPAC.

Ces deux résines sont sans bisphénol A, mais aussi sans BADGE (Bisphenol A DiGlycidyl Ether).

Ces deux résines sont compatibles avec les normes de la US-FDA (Food and Drug Administration des Etats-Unis) et de l'Union Européenne destinées aux matériaux en contact avec les aliments.

La résine DUROFTAL PE 6160/50MPAC est un polyester saturé qui, selon son producteur, présente une excellente flexibilité, un emboutissage aisé, une grande résistance au traitement autoclave (cette résine ne nécessite pas de NéoPentyl Glycol pour améliorer sa résistance vis-à-vis de la chaleur), et une bonne compatibilité avec les résines phénoliques. La résine DUROFTAL PE 6160/50MPAC est employée pour les revêtements, blancs et transparents, intérieurs et extérieurs, de boîtes de conserve.

Quant à la résine DUROFTAL VPE 6104/60MPAC, il s'agit d'un polyester hydroxylé dont les performances techniques, selon son producteur, sont bien équilibrées : bonne résistance chimique, mais aussi bonnes résistances à la corrosion, à l'humidité, au jaunissement, et aux chocs. De plus, cette résine est compatible avec les résines acryliques.

Le fabricant ne précise pas si ce revêtement est adapté aux aliments acides, pour lesquels la substitution du BPA est plus délicate.

Source : <http://www.allnex.com/brochures/259>

Contact alimentaire : l'EASTMAN TRITAN™, une alternative au polycarbonate.

Ce co-polyester sans bisphénol A est proposé par la société EASTMAN pour toutes sortes d'applications en contact avec les aliments : récipients pour petits appareils électroménagers (ex:blender, mixeur, ...), gourdes de sport, timbales pour bébés, réservoirs de fontaines à eau, ...

L'EASTMAN TRITAN™ est produit à partir de trois monomères: diméthyl terephthalate (DMT), cyclohexane dimethanol (CHDM) et tetramethylcyclobutanediol (TMCD).

Cette résine est approuvée pour le contact alimentaire auprès notamment, de la FDA, de l'Union Européenne, des ministères de la santé canadiens et chinois et de l'association japonaise des plastiques hygiéniques oléfine et styrène. De plus des tests de contrôle des effets estrogéniques et androgéniques effectués sur ce produit se sont avérés négatifs.

En comparaison avec le polycarbonate, L'EASTMAN TRITAN™ présenterait, selon son producteur, des propriétés de dureté plus importantes, une meilleure résistance chimique et une couleur plus stable après des traitements de stérilisation et radiation. Cependant, sa ductibilité (propriété d'un matériau à

se laisser déformer sans se rompre) serait en deçà de celle du polycarbonate.

Source :

http://www.eastman.com/Brands/Eastman_Tritan/Pages/Overview.aspx

Agenda

GLOBAL FOOD CONTACT 2014. Mai 2014. USA.

<http://www.food-contact.com/global-food-contact-2014-program.aspx>

BIOBASED WORD ASIA 2014. Mai 2014. Singapour.

<http://www.cmtevents.com/aboutevent.aspx?ev=14051718>

Publications

L'EPA (Environmental Protection Agency) a publié en janvier 2014 le rapport « BIPHENOL A ALTERNATIVES IN THERMAL PAPER ».

Ce rapport fournit des informations sur le bisphénol A, sur son utilisation pour la fabrication du papier thermique et sur les possibles alternatives à cette utilisation. Basé sur des entretiens avec des experts techniques, y compris des parties prenantes, l'EPA a identifié dix-neuf substituts au bisphénol A. En plus des informations sur les dangers potentiels du BPA et des substituts possibles, des informations sur les compromis techniques et économiques associés à chaque option sont présentées.

Source :

<http://www.epa.gov/dfe/pubs/projects/bpa/aa-for-bpa-full-version.pdf>